

DROITS DE L'HOMME ET RIPOSTE AU COVID 19

Conakry, mai 2020

*Bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies aux
Droits de l'Homme (HCDH) en République de Guinée*



UNITED NATIONS
HUMAN RIGHTS
OFFICE OF THE HIGH COMMISSIONER

- OBJECTIFS ET RESULTATS DE LA SESSION
- CONTEXTE
- ENGAGEMENT DU SYSTÈME DES NU DANS LA RIPOSTE AU COVID 19
- POURQUOI UNE APPROCHE DROITS DE L'HOMME A LA RIPOSTE
- CADRE NORMATIF RELATIF AU DROIT A LA SANTE
- ACTIONS DE PROMOTION ET DE PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME DANS LE CADRE DE LA RIPOSTE
- POINTS DE SUIVI

LES OBJECTIFS ET RESULTATS DE LA SESSION



COVID-19
RIPOSTE

OBJECTIFS:

- Echanger sur :
- l'engagement du SNU dans la riposte au COVID-19 ;
- la pertinence d'une approche basée sur les droits de l'homme dans la riposte au COVID-19 ;
- le rôle qu'ils doivent jouer (chacun dans son domaine) pour une prise en compte effective des droits de l'homme dans la riposte au COVID-19

RÉSULTATS :

- Au terme de cette session, les participants ont :
- mieux cerné la contribution du SNU dans la prévention et la riposte au COVID-19 ;
- mieux compris la valeur ajoutée de l'approche droits de l'homme dans la riposte au COVID-19 et comment l'intégrer
- mieux compris leur rôle en faveur d'une prise en compte effective des droits de l'homme dans leurs actions de préventions et de riposte au COVID-19

CONTEXTE

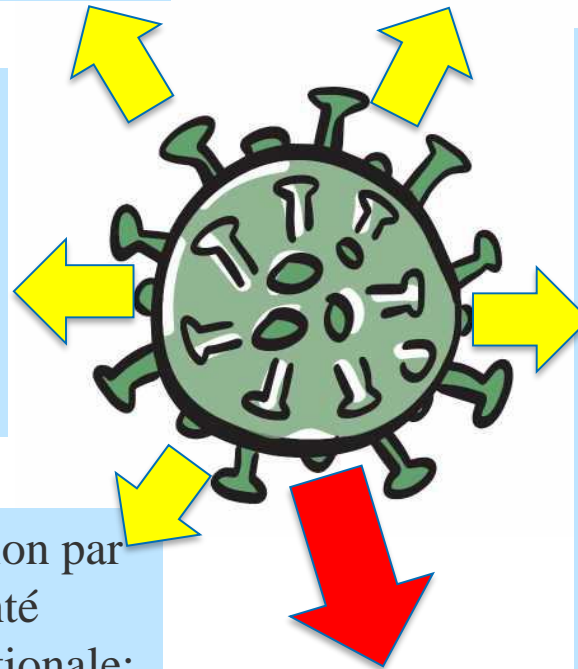


- **Le 31 déc. 2019** : alerte sur plusieurs cas de pneumonie à Wuhan (Chine)

- **Le 11 mars 2020** : l'épidémie est qualifiée par l'OMS de pandémie

- **Le 7 jan 2020** : identification par les autorités chinoises d'un nouveau virus SRAS-CoV-2 à l'origine du COVID 19

- **Le 30 jan 2020** : Déclaration par l'OMS de l'urgence de santé publique de portée internationale; et mise en en place par le SG de l'ONU d'une équipe de gestion de crise



- **196 Etats et territoires** touchés avec un impact spécifique dans chaque pays : (en fonction des infrastructures sanitaires, gravité, propagation du virus, contexte politique, économique, social, niveau de préparation du pays)

Le 12 mars 2020, la Guinée enregistre un premier cas confirmé.

ENGAGEMENT DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES

Un rôle crucial du SNU auprès des parties prenantes en République de Guinée



Mise en place par le SNU d'une Taskforce (Groupe de travail de coordination des actions)

Adoption d'un plan de contingence pour soutenir les efforts des autorités nationales à travers le **Plan National de Préparation et de Réponse au COVID-19**

Le SNU engagé sur 8 piliers :

- Pilier surveillance ;
- Pilier Engagement communautaire et communication ;
- Pilier Point d'entrée ;
- Pilier continuité des services sociaux de base



Approche basée
sur les droits de
l'homme dans
la riposte

3 principaux Axes d'intervention du HCDH :

Protection

Sensibilisation

Plaidoyer

Pour s'assurer que personne n'est laissé pour compte

Quels droits de l'homme nécessitent une protection ?

- Droit à des soins de santé (*personnel compétent et suffisant, structures sanitaires, équipements/matériels et médicaments de qualité*) ;
- Droit à la vie ;
- Protection contre la discrimination, la stigmatisation, xénophobie ;
- Droits à l'information et à la participation ;
- Protection de la vie privée ;
- Protection contre les VBG ;
- Accès aux services sociaux de base (eau, alimentation, électricité, logement, etc.)
- Protection de l'intégrité physique et morale, contre arrestation/détention arbitraire



POURQUOI UNE APPROCHE « DROITS DE L'HOMME » DANS LA RIPOSTE AU COVID-19 ?



COVID-19
RIPOSTE

La prise en compte des droits de l'homme dans la riposte au COVID-19 pose la question du droit à la santé et la lutte contre la discrimination et la stigmatisation

3 aspects principaux du droit à la Santé

Un élément fondamental des droits de l'homme

Obligation de garantir les libertés et les droits durant l'état d'urgence

Accès à des soins de santé de qualité sans discrimination



NATIONS UNIES
GUINÉE



DÉCENNIE
D'ACTION



NATIONS UNIES
DROITS DE L'HOMME
HAUT-COMMISSARIAT
République de Guinée



Le droit à la santé : un droit protégé aux niveaux international, régional et national

Au niveau international

- DUDH (Art. 25.1)
- Pacte international relatif aux Droits, Economiques, Sociaux et Culturels (art.12)
- Conv. sur la discrimination raciale
- Conv. sur la discrimination à l'égard des femmes
- Convention relative aux droits de l'enfant
- Convention relative aux droits des personnes handicapées
- Recommandations du Comité sur les Droits économiques, sociaux culturels à la Guinée relatif au droit à la santé (Février 2020)
- ODD 3 : Bonne santé et bien-être de tous à tout âge

Au niveau régional (Afrique)

- La charte africaine des droits de l'homme et des peuples
- Charte africaine des droits et du bien-être de l'Enfant
- Protocole de Maputo sur les droits des femmes et son plan d'action sur la santé sexuelle et reproductive
- Protocole à la Charte Africaine des droits de l'homme et des peuples relatifs aux droits des personnes âgées
- Protocole à la Charte Africaine des droits de l'homme et des peuples relatifs aux droits des personnes handicapées



Au niveau national (Guinée)

- ❑ **Constitution du 22 mars 2020 - Article 21.** « Chacun a droit à la santé et au bien-être physique et mental. L'Etat a le devoir de promouvoir, de lutter contre les épidémies et les fléaux sociaux».

- ❑ **Lois et Politiques relatives à la protection du droit à la santé :**
 - Code de la sécurité sociale
 - Code de la santé publique
 - Code de déontologie médicale
 - Politique nationale de santé

PROTECTION-PROMOTION-PLAIDOYER POUR LES DROITS DE L'HOMME DANS LE CADRE DE LA RIPOSTE AU COVID-19 EN GUINEE

Le Bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme (HCDH) en République de Guinée contribue à la riposte au COVID 19 à travers des (3) trois axes d'intervention suivants :

- La protection
- La sensibilisation et le renforcement des capacités
- Le plaidoyer



Quatre (4) principaux types d'actions sont réalisés par le HCDH

Monitoring et reporting sur :

- l'application des mesures de restriction des droits et libertés prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, y compris le couvre-feu
- la jouissance de certains DESC notamment le droit à l'alimentation, à l'eau, à la protection sociale

Suivi de la continuité des services de base, conformément aux normes et principes des droits de l'homme, notamment l'accès aux tests et à une prise en charge médicale des malades du COVID-19

Protection des droits de l'homme

Documentation et partage de bonnes pratiques en matière de promotion et de protection des droits des personnes infectées et leurs familles

Mise en place d'un mécanisme coordonné d'alerte précoce et de plainte en cas de discrimination/stigmatisation dans la riposte au COVID-19



SENSIBILISATION ET RENFORCEMENT DES CAPACITES

La sensibilisation menée par le HCDH comporte 3 principaux volets :

Sensibilisation des différents acteurs à la non-discrimination, la non-stigmatisation et au respect de la vie privée des malades du COVID-19

- Les professionnels de la santé, les équipes de l'ANSS
- Les Forces de défense et de sécurité, y compris ceux en charge de l'immigration et les agents des services pénitentiaires
- Les autorités administratives (Ministres, Gouverneurs, Préfets, Sous-Préfets, Maires, Chefs de quartiers)
- Les leaders communautaires, les religieux

Renforcement des capacités des acteurs afin qu'ils surveillent et rapportent sur l'application des normes et standards des droits de l'homme dans la prévention/riposte au COVID-19

- Les acteurs de la société civile/ONG des droits de l'homme
- Les commissaires de l'INIDH
- Les points focaux « droits de l'homme » du SNU
- Les moniteurs des droits de l'homme
- Le Réseau des Femmes défenseuses des droits de l'homme
- Les professionnels des médias

Production d'outils/supports de communication/sensibilisation

- Contribuer à la production d'éléments de langage et messages clés pour les supports de sensibilisation et les échanges communautaires
- S'assurer de la disponibilité des supports d'information et de sensibilisation basés sur les droits de l'homme aux points d'entrée
- Production d'émissions radiophoniques en langues locales sur « les droits de l'homme et COVID-19 »



Le plaidoyer du HCDH vise les sept (7) principaux objectifs suivants :

L'adoption de mesures générales d'atténuation des effets de la pandémie sur les populations, notamment les plus pauvres (accès à l'eau, l'électricité, suspension impôts et redevances, loyers, etc.)

Le désengorgement des prisons, l'adoption de mesures de protection adéquates pour les milieux carcéraux et trouver une alternative pour les cas de détention préventive

Prise en charge adéquate des malades autres que ceux qui souffrent du COVID-19 et la rendre accessible au niveau périphérique

Responsabiliser les collectivités à rendre disponibles les dispositifs de lavage des mains en particuliers dans les zones les plus défavorisées

Contribuer aux études sur l'impact économique du COVID-19 sous l'angle du droit au développement

Porter à l'attention et faire le suivi avec les autorités des questions et des cas recensés de protection, de stigmatisation et de discrimination

Mise à profit de l'urgence pour accélérer la réalisation des ODD en particulier les ODD 1, 3,5, 6, 10 et 17



DEBATS ET POINTS DE SUIVI DE LA SESSION



1. Qu'avez-vous appris de nouveau dans cette présentation?
2. Si nous devons améliorer cette présentation, que pourrions-nous changer?
3. A quoi allez-vous utiliser cette présentation?
4. Quelles activités êtes-vous en train de/ pouvez-vous mener où?
5. Avez- vous de expériences sur des situations positives où les droits de l'hommes ont été respectés ou violés dans la prévention ou la riposte au COVID-19 ?

Je vous remercie de votre aimable attention

